

oublier que l'on avait laissé se détériorer, jusqu'à un point de quasi-décrépitude, les établissements de la défense, à la suite, d'une part, de la négligence manifestée au cours de la décennie de 1920 et, d'autre part, du drainage des années de crise. Le dernier geste du général McNaughton, en sa qualité de chef d'état-major général, fut de rédiger un long mémoire pour avertir solennellement le premier ministre que «la situation... en ce qui concerne le matériel et les munitions est telle qu'il ne faut l'envisager qu'avec la plus vive inquiétude». Le gouvernement de Mackenzie King, qui avait hérité de l'avertissement de McNaughton des mains de l'administration Bennett, était disposé à abonder dans ce sens. Les dépenses au poste de la défense passèrent de \$22,305,299 en 1934-1935, à \$27,378,541 en 1935-1936, et à \$34,799,192, en 1938-1939. Le matériel et l'entraînement furent améliorés en conséquence.

Cependant, ce que l'on fit demeura bien en deçà de ce qui aurait pu être fait et de ce qui, on peut en discuter après coup, aurait dû être fait. La méfiance soutenue du premier ministre envers la «domination de Downing Street» contrecarra les préparatifs de défense qui impliquaient la coopération avec le Royaume-Uni. Le gouvernement canadien repoussa les tentatives des autorités britanniques qui visaient à dresser les plans pour la production et les approvisionnements de défense avant que n'éclatât la guerre; en 1938, le ministre de l'Air recommanda que les pilotes et les équipages de la R.A.F. soient entraînés au Canada: sa proposition fut également rejetée.

La Seconde Guerre mondiale

Le Canada entra dans la Seconde Guerre mondiale une semaine après la déclaration de guerre par le Royaume-Uni, à l'encontre de son entrée automatique dans le conflit vingt-cinq ans plus tôt. Le délai fut utile en permettant au premier ministre de respecter sa promesse que «le Parlement déciderait» si le Canada entrerait ou non en guerre, en soulignant le droit du Dominion à la neutralité (non pas que la tendance neutraliste fût forte), et, avantage très important, en permettant de faire passer la frontière en toute hâte à un certain matériel de guerre provenant des États-Unis avant qu'on ne puisse invoquer de restrictions aux termes des lois sur la neutralité.

Autre contraste, dès le début de la Seconde Guerre mondiale, la question de la conscription surgit, comme une épée de Damoclès. La première déclaration importante de Mackenzie King, en temps de guerre, sur la politique du gouvernement visait à donner l'assurance au peuple que «le gouvernement actuel estime que la conscription d'hommes pour service outre-mer ne sera pas une mesure nécessaire ni utile. L'administration actuelle ne proposera pas une telle mesure». En avril 1942, le gouvernement eut recours à une mesure inhabituelle et demanda à l'électorat, par la voie d'un plébiscite national, de le relever de son engagement; la réponse affirmative lui donna le mandat voulu, mais, comme Mackenzie King le nota dans son journal: «les résultats du Québec furent très décourageants» dans la mesure où le Canada français se prononça sans équivoque contre la proposition qu'on lui avait soumise. Le premier ministre en conclut «qu'afin de sauvegarder l'unité du Canada, nous aurons à faire tout en notre pouvoir pour ne pas atteindre le point où la nécessité de la conscription pour outre-mer se présenterait».

Cette considération, plus que toute autre, porta le gouvernement à examiner, plus minutieusement peut-être que tout autre allié, la portée militaire et politique des opérations auxquelles on demandait aux troupes canadiennes de participer. A la différence de la Première Guerre mondiale, dans laquelle on avait ordonné aux Canadiens de s'engager au combat contre le jugement avisé des officiers supérieurs canadiens, au cours de la Seconde Guerre on en arriva à une méthode continue de consultation politique qui se mettait en œuvre avant que des unités de l'Armée canadienne puissent participer